

**PROVINCE DE QUÉBEC**

**VILLE DE NOTRE-DAME-DE-L'ÎLE-PERROT**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, tenue le **mardi 30 mai 2016** à 19h, au Carrefour Notre-Dame, au 1300, boulevard Don-Quichotte, Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Québec sous la présidence de Madame Danie Deschênes, mairesse.

Présences :

Messieurs les conseillers, Bruno Roy, Sylvain Lemire, Daniel Lauzon, Bernard Groulx, Normand Pigeon et Jean Fournel

Mesdames Katherine-Erika Vincent, directrice générale et Catherine Fortier-Pesant, greffière

\*\*\*\*\*

**OUVERTURE DE LA SÉANCE À 19 h**

**2016-05-148 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté.

ADOPTÉE

**2016-05-149 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER ET DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2015**

Conformément à l'article 105.1 de la Loi sur les cités et villes (R.L.R.Q. c. C-19), la trésorière dépose le rapport financier et le rapport des vérificateurs externes pour l'exercice financier 2015.

**2016-05-150 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 437-39 – MODIFIANT PLUSIEURS DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 437, NOTAMMENT CONCERNANT LE STATIONNEMENT ET L'ENTREPOSAGE DES ÉQUIPEMENTS DE RÉCRÉATION, LES TOITS PLATS ET LES CLÔTURES EN COUR AVANT**

Considérant qu'il y a lieu de modifier plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 437-39 a été adopté lors de la séance tenue le 12 avril 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'adopter le second projet de règlement no **437-39** intitulé « Règlement modifiant plusieurs dispositions du règlement de zonage no 437, notamment concernant le stationnement et l'entreposage des équipements de récréation, les toits plats et les clôtures en cour avant ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité.

ADOPTÉE

**2016-05-151 SECOND PROJET DE RÈGLEMENT NO 510-4 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES USAGES CONDITIONNELS NO 510, POUR PERMETTRE DE NOUVEAUX USAGES DANS CERTAINS SECTEURS**

Considérant qu'il y a lieu de modifier le règlement sur les usages conditionnels no 510 afin d'autoriser les commerces de type restaurant dans la zone H-104;

Considérant qu'un avis de motion a été donné et que le premier projet de règlement no 510-4 a été adopté le 10 mai 2016;

Considérant qu'une assemblée publique de consultation a eu lieu ce jour;

Considérant que les exigences de l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* ont été remplies et que les membres du Conseil présents déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture; la greffière est dispensée d'en faire la lecture.

Il est proposé par le conseiller Bernard Groulx, appuyé par le conseiller Jean Fournel et résolu d'adopter le second projet de règlement no **510-4**, intitulé « Règlement modifiant le règlement sur les usages conditionnels no 510 pour permettre de nouveaux usages dans certains secteurs ».

Que ce projet soit présenté aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande d'approbation référendaire et qu'un avis public invitant les personnes à présenter une demande soit diffusé dans un journal local.

Que copie de ce projet de règlement soit transmise à la MRC de Vaudreuil-Soulanges pour la délivrance d'un certificat de conformité.

ADOPTÉE

**2016-05-152 OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES GT2016-06 – ÉTANCHÉISATION DU BASSIN À RETENUE PERMANENTE AU PARC DES ÉPERVIERS**

Considérant que la Ville a procédé à un appel d'offres public pour les travaux d'étanchéisation du bassin à retenue permanente au parc des Éperviers;

Considérant que suivant cet appel d'offres 6 soumissions ont été reçues et ouvertes le 18 mai dernier;

Considérant que la conformité légale et technique des soumissions a été analysée.

Il est proposé par le conseiller Normand Pigeon, appuyé par le conseiller Bruno Roy et résolu d'octroyer un contrat à **Construction Jacques Théorêt inc.**, au montant de **187 796,89 \$** plus taxes applicables pour les travaux d'étanchéisation du bassin à retenue permanente au parc des Éperviers.

Que cette dépense soit puisée à même le règlement d'emprunt no 518 et imputée au poste budgétaire 1-22-700-00-740.

ADOPTÉE

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**2016-05-153 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par le conseiller Jean Fournel, appuyé par le conseiller Daniel Lauzon et résolu de lever la séance à 19h24.

ADOPTÉE

---

Danie Deschênes  
Mairesse

---

Catherine Fortier-Pesant  
Greffière

/vc

\*\*\*\*\*